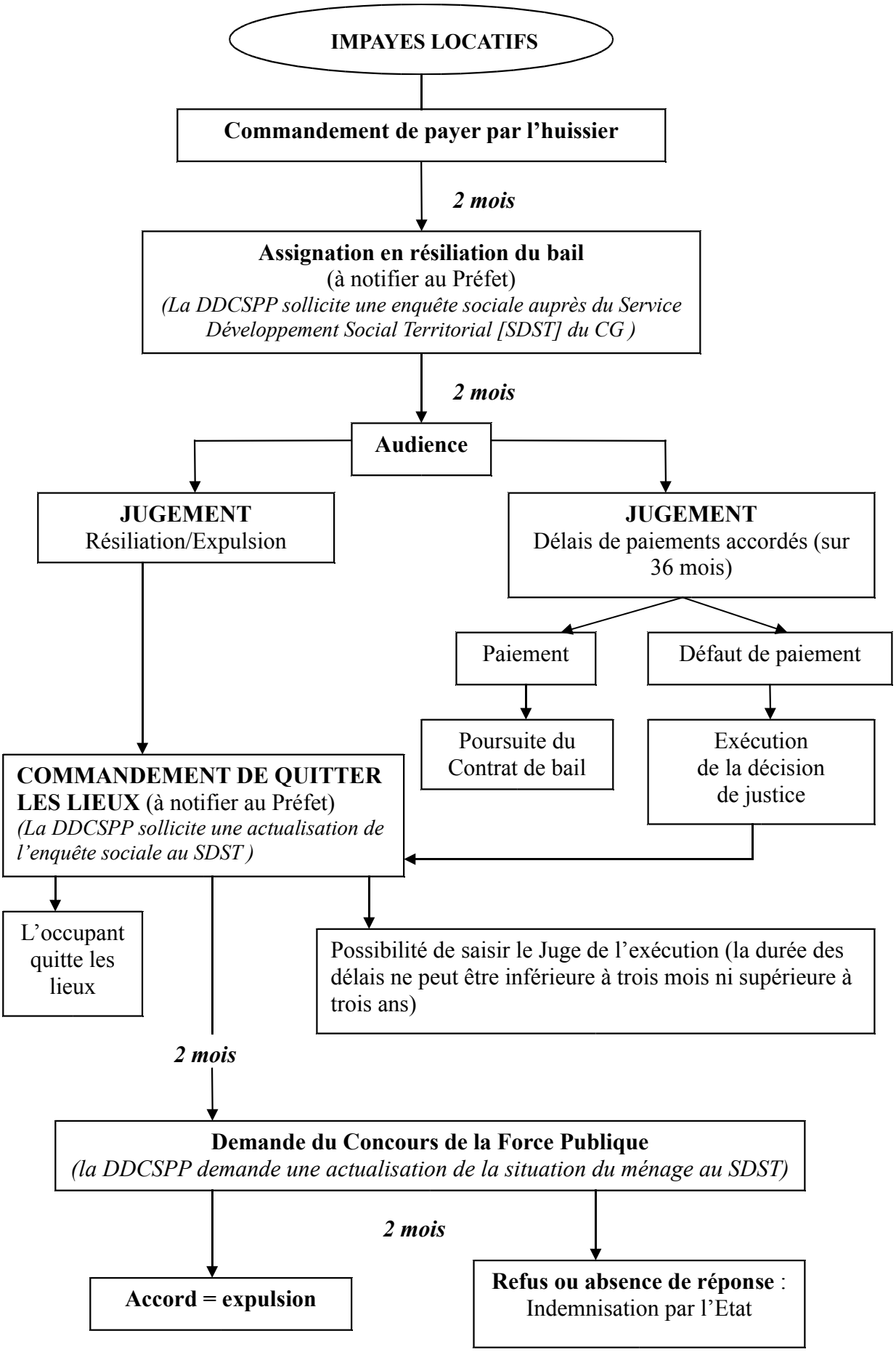
IMPAYES LOCATIFS
Commandement de payer par l'huissier
2 mois
Assignation en résiliation du bail
(à notifier au Préfet)
(La DDCSPP sollicite une enquête sociale auprès du Service Développement Social Territorial [SDST] du CG)
2 mois
Audience
JUGEMENT
Résiliation/Expulsion
JUGEMENT
Délais de paiements accordés (sur 36 mois)
Paiement
Défaut de paiement
Poursuite du Contrat de bail
Exécution de la décision de justice
COMMANDEMENT DE QUITTER LES LIEUX (à notifier au Préfet)
(La DDCSPP sollicite une actualisation de l'enquête sociale au SDST)
L'occupant quitte les lieux
Possibilité de saisir le Juge de l'exécution (la durée des délais ne peut être inférieure à trois mois ni supérieure à trois ans)
2 mois
Demande du Concours de la Force Publique
(la DDCSPP demande une actualisation de la situation du ménage au SDST)
2 mois
Accord = expulsion
Refus ou absence de réponse : Indemnisation par l'Etat